

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2025/093/DEL/3.3

Séance du 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10, à avril, se sont réunis à la salle Michel Audiard, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de M. Michel BARBIER Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. BARBIER Michel, Mme BRIFFARD Claudine, M. GODEMAN Sébastien, M. LLOPEZ Laurent, Mme INZANI Béatrice, M. MARTIN Jean-Marie Adjoint, Mme DOUDET Catherine, M. BOSCHER Emmanuel, Mme FIRION Isabelle, M. SEIGNEUR Pascal, M. DANJEAN Laurent, Mme CHAVES Hélène, M. VASSELIN Julien, M. RUELLOUX Samuel, M. DENEUFVE Gilbert, M. ADAM Hervé, Mme VANDENBERGHE Isabelle, M. ACCARD Stéphane, M. CARBONNET Yann, M. MANGEON Stéphen, Mme GAOUYER Marie-Françoise.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Mme DUJEANCOURT Anne par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DUNEUFGERMAIN Thérèse par M. GODEMAN Sébastien, Mme ROCHE Karine par M. LLOPEZ Laurent, Mme BOUQUET Marie-Odile par M. DENEUFVE Gilbert, Mme DELVAL Isabelle par M. ADAM Hervé, M. DUCHAUSSOY Joël par Mme VANDENBERGHE Isabelle, Mme THERIN Aurélie par Mme INZANI Béatrice, M. NORBERT Jean par M. BARBIER Michel.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : M. RUELLOUX Samuel.

Date de convocation : 04/04/2025	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 21	Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de suffrages exprimés : 29	Votes pour : 29
Votes Contre : 0	Abstention : 0

Objet : LE BRAGANCE » : NOUVEAU BAIL COMMERCIAL - AUTORISATION

« La société SARL ZPK, représentée par M. DUTILLEUL, souhaite céder à la société SARL NORTH BEACH son fonds de commerce exploité à EU (76260) Parc du Château, Allée des Guise. La SARL NORTH BEACH, dont le siège est à LE TREPORT (76470) Esplanade Louis Aragon, s'engage à poursuivre, la même activité à savoir : activité de bar à l'exclusion de toute autre même temporairement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE que cette cession de fonds de commerce entraîne d'office la cession du droit au bail pour le temps restant à courir des locaux indiqués ci-dessus, à savoir :
Bail commercial en date du 30 novembre 2018, et ce pour une durée de 9 années ayant commencé à courir le 1^{er} décembre 2018 pour se terminer le 30 novembre 2027,
- ACCEPTE le nouvel acquéreur, la SARL NORTH BEACH comme nouveau locataire ; cette dernière s'engageant à poursuivre la même activité commerciale.

.../...

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le

ID : 076-217602556-20250410-2025093DEL-DE

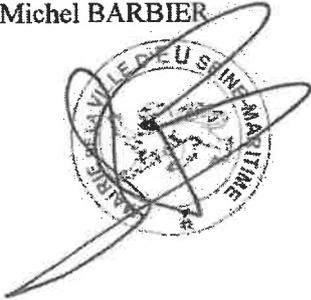
S²LO

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation, à signer tout courrier et à faire toute déclarations afférentes à ce dossier.
- **ACCEPTÉ** la conclusion d'un nouveau bail commercial, au profit de la SARL NORTH BEACH, suivant acte à recevoir par Maître Marc-Hugo SERE, Notaire à EU, aux conditions que Monsieur le Maire jugera convenables.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant ayant délégation à signer le nouveau bail commercial et tout courrier afférent à ce dossier »

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance

Le Maire,
Michel BARBIER



Le secrétaire de séance,
Samuel RUELLOUX

A handwritten signature in blue ink, which appears to be "S. Rueloux", written over a faint circular stamp.